



ARRETE N° 2024 - 525

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Tournage d'un film long métrage

«Sentimental Value»

Jeudi 19 Septembre 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société «Lumen» - 41, rue Saint-Augustin – 75002 Paris, afin de pouvoir réaliser le tournage du film «Sentimental Value», à Honfleur, du Jeudi 19 Septembre 2024, à 9h00, au Vendredi 20 Septembre 2024, à 5h00,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre l'organisation et le tournage du film,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Dans le cadre de l'organisation et du tournage du film «Sentimental Value», à Honfleur, du JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024, à 9H00, au VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024, à 5H00, il convient de prendre les dispositions suivantes :

- **Stationnement :** STATIONNEMENT INTERDIT et réservé à l'équipe du tournage, du JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 à 9H00, AU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024, à 5H00, dans les lieux suivants :
 - COURS DES FOSSES (à hauteur de l'Espace Lequillier (bâtiment bâché), situé au n° 11, sur les places de stationnement de part et d'autre de la voie de sortie du parking, pour la mise en place de la cantine et le stationnement de l'équipe technique,
 - PARKING 2 DU COURS DES FOSSES (du Rond Point des Moulières au Quai Saint Etienne), pour le stationnement de l'équipe technique,
 - RUE MONTPENSIER, sur 6 places de stationnement pour l'équipe technique,
 - PARKING DU BASSIN DE L'EST, sur 15 places de stationnement pour l'équipe technique.
- **Tournage :** La circulation des véhicules et des piétons sera interdite, Jeudi 19 Septembre 2024, 9h00, au Vendredi 20 Septembre 2024, 5h00, afin de permettre le tournage du film, QUAI SAINT ETIENNE.

L'accès au Quai Saint Etienne sera interdit aux véhicules.

L'accès au Quai Saint Etienne sera interdit aux piétons pendant le tournage et géré par le demandeur.

Des barrières pour interdire l'accès, seront positionnées Place de la Mairie, Rue Geneviève Seydoux, Rue Saint Antoine, Rue de la Prison et Quai Saint Etienne (au niveau du restaurant la Maison Bleue).

ARTICLE 2 : Des barrières et des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis à dispositions par le Centre Technique Municipal et positionnés par l'équipe de tournage.

ARTICLE 3 : L'accès aux véhicules de Secours et de Police devra être maintenu.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société de Production, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 13 Septembre 2024
Pour le MAIRE et par délégation,
L'Adjoint à la circulation, Jérôme HAMEL



